

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Secrétariat Général  
Dossier suivi par :  
Christelle Charles  
Tél. : 05.49.06.88.01  
christelle.charles@deux-sevres.gouv.fr

**Le Directeur départemental des territoires**

**Décision portant intérim du chef du Service Prospective, Planification et Habitat**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

**Vu** l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 11 août 2015 ;

**Vu** l'absence de Monsieur Gilles Dumartin pendant la période du 7 septembre 2015 au 11 septembre 2015 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Madame Catherine Aupert, chef du Service Énergie, Bâtiment et Aménagement des Territoires assurera l'intérim du poste de chef du Service Prospective, Planification et Habitat, pendant la période du 7 septembre 2015 au 11 septembre 2015 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et sub-délégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

**Article 2 Exécution** :

Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le **13 AOUT 2015**  
Le Directeur départemental,



Alain JACOBSONE

**Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation**